



Assurez votre Bateau avec votre licence Club **FFVoile**

NOUVEAU

La licence **club FFVoile** permet à ses détenteurs de bénéficier d'un **tarif exclusif** pour compléter les garanties déjà incluses avec votre licence club.

Couvrez les dommages causés à votre bateau, à des conditions privilégiées, négociées par **AMTM MADER Assurances** en collaboration avec la compagnie **Helvetia**.

01

Tarif

Préférentiel

02

Garanties

Complémentaires

03

Devis

Personnalisé

OFFRE PLAISANCE • LICENCIES CLUB FFVOILE

Complétez efficacement les garanties déjà incluses dans votre licence.

01

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- ✓ Licence Club FFVoile obligatoire
- ✓ Âge maximum de l'unité à la souscription : 50 ans
- ✓ Longueur du bateau entre 2,5 m et inférieure à 18 m
- ✓ Bateaux à moteur jusqu'à 750 CV
- ✓ Valeur de l'unité supérieure à 5 000 €
- ✓ Navigation en solitaire : 12 heures maximum
- ✓ Solitaire exclue en régates et rallies

02

DES AVANTAGES CONCRETS

- + Tarif préférentiel (+ Frais dossier réduits)
- + Franchise adaptée & conditions spécifiques
- + Garanties complémentaires : dommages, vol...
- + Plafond Frais de retirement renforcé
- + Zone de navigation étendue (Europe élargie)
- + Renouvellement avantageux (selon sinistralité)
- + Accompagnement personnalisé



FORMULE 01

PLAISANCE

Réservée aux Voiliers de plaisance et Bateaux à moteur.

- Navigation de loisir et personnelle hors structure
- Pratique encadrée au sein d'une structure affiliée FFVoile
- Rallyes et régates parcours limité à 150 milles nautiques

FORMULE 02

REGATES

Réservée aux Voiliers de régates

- + Même pratique et conditions que l'offre Plaisance
- + Parcours régates et rallyes étendus jusqu'à 200 milles nautiques
- + Extension possible à d'autres compétitions : La Gascogne 45.5, La Trinité - Cowes...
- + À définir lors de l'étude personnalisée

* Exclusion des Voiliers appartenant à une classe de course au large et à l'exception d'une liste d'embarcations spécifiques définies annuellement par la FFVoile.

04 COMMENT OBTENIR UN TARIF ?

1

Prenez une licence Club **FFVoile**

2

Demandez votre Devis en Ligne

<https://www.amtm.fr/devis-en-ligne/>



3

Recevez votre devis et naviguez sereinement

INTERLOCUTRICES DÉDIÉES

Laure ALLOCHON

ou

Léa BOULOURD

05 46 41 97 67

(ligne directe)

info@mader.fr

AMTM MADER courtier en Assurances • Assurances Maritimes et Transports MADER • Immeuble le Challenge - Bd de la République - BP 93004 17030 LA ROCHELLE - Cedex 1 - FRANCE
Tél. : +33 5 46 41 97 67 - Ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Sauf Vendredi 17H00 www.amtm.fr

SAS au Capital de 40 000 Euros • R.C.S. LA ROCHELLE N° 419 785 068 • APE 6622Z • Siret N° 419 785 068 00026 • Filiale à 100 % de la SARL Assurances MADER au capital de 450 000 € • Garantie Financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes au code des assurances • SAS AMTM exerce comme courtier en assurance conformément aux dispositions de l'article L520-1-2 b • La liste des fournisseurs avec lesquels nous travaillons est à votre disposition sur simple demande. • L'intermédiaire en Assurance est rémunéré par la Compagnie choisie sous forme de commissions en pourcentage de la prime payée. • Inscrit à l'Orias sous le N° 07 000 627 • www.orias.fr • Sous l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : ACPR - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9 - FRANCE • www.acpr.banque-france.fr • En cas de réclamations : AMTM Service Réclamations - Bd de la République - BP 93004 - 17030 LA ROCHELLE - Cedex 01 - FRANCE • Tél. 05 46 41 94 29 (prix d'un appel local) • Email : reclamations@mader.fr • Nous accusons réception à votre demande sous un délai de 10 jours et nous traitons votre demande sous un délai maximum de 60 jours. • En cas d'échec de votre réclamation, vous pouvez saisir le médiateur de l'assurance une fois que le délai des 60 jours soit passé à compter de sa date d'envoi « Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT / MED CONSO DEV. • En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://www.medconsodev.eu> ou par voie postale en écrivant à MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT / MED CONSO DEV • Centre d'Affaires Stéphanois SAS • Immeuble l'Horizon - Esplanade de France • 3 Rue J. Constant Milleret • 42000 SAINT-ETIENNE • FRANCE. ».